

La recherche scientifique pose un problème particulier à l'examen des nations. Le concept de la science pure, et du respect qu'elle exige, entre ici en jeu et les océanographes et biologistes marins voient d'un mauvais oeil toute ingérence dans leur domaine. Plus que toute autre science, celle des mers a besoin pour progresser de la coopération internationale. L'océan planétaire est immense, et difficile d'accès; les chaînes de montagnes qui le traversent sont énormes, ses ravins sont quasi insondables: la fosse de Guam dans le Pacifique descend jusqu'à 11,500 mètres quand le Mont Everest, le plus élevé du monde, atteint à peine 8,800 mètres. Les navires de surface, les scaphandres qu'on a développés pour la pénétration autonome de l'homme, les engins qu'on a inventés pour sa descente dans les abysses — bathyscaphes, soucoupes plongeantes, submersibles, etc. — coûtent des sommes énormes.

Pourtant les données que recueillent les savants ne sont pas toujours dénuées de tout intérêt national. L'espionnage à des fins militaires ou économiques a souvent été pratiqué au nom de la science pure. Aussi les états côtiers jugent-ils de plus en plus nécessaire d'étendre la portée de la Convention du plateau continental, qui leur permet d'autoriser ou d'interdire les activités concernant les ressources de leur plateau, et d'autoriser ou interdire, de même, toute recherche scientifique selon qu'ils la jugent bénéfique ou nuisible à leurs intérêts.

Attitudes divergentes

Le Canada ne croit pas, cependant, qu'il faille empêcher de façon arbitraire la recherche scientifique. Il reconnaît qu'une meilleure compréhension de l'interaction des eaux et de l'atmosphère permettra peut-être un jour d'éliminer les disettes sur la terre; qu'un relevé plus complet des cycles de croissance et de gestation des

poissons amènera à une gestion plus efficace des ressources biologiques; qu'une connaissance plus approfondie de la nature des eaux, de leurs courants et marées, de leur pouvoir régénérateur, entraînera la création de meilleurs modes de lutte contre la pollution. Il souhaite donc que les états riverains facilitent, dans la mesure du possible, la recherche des hommes de science, en leur accordant, entre autres, les services portuaires requis. En retour, il croit que les états côtiers devraient pouvoir participer aux recherches effectuées dans leurs eaux, et avoir accès aux données et aux échantillons obtenus. Ils devraient aussi pouvoir refuser les permis demandés ou encore interdire certaines activités, s'ils le

jugent à propos.

Pour les pays en voie de développement, le problème se pose différemment. L'interprétation des données exige des ressources humaines et techniques dont ils ne disposent pas toujours. Ils désirent donc l'institution d'un organisme international qui exerce un contrôle rigoureux sur les activités scientifiques dans les eaux du large et la reconnaissance de la juridiction exclusive des nations riveraines sur les recherches menées dans leurs eaux. Par contre, les nations industrialisées préconisent un système qui accorde à la recherche la plus grande latitude possible.

